

Programme de formation à DISTANCE «Prévention des risques professionnels des dirigeant(e)s des structures petite enfance »

Organisme de formation

Association « Le Furet »
6 quai de Paris
67000 STRASBOURG
03 88 21 96 62

Association inscrite au Tribunal de Strasbourg sous le n° LXXVI n° 66
Enregistrée comme dispensateur de formations sous le numéro 42670278767 auprès
de la Préfecture de la Région Alsace.
N° SIRET : 418 124 483 000 29

Contexte

Quelles responsabilités vis-à-vis de l'aide à la prise des médicaments au sein de la structure ? Quels sont les points de vigilance dont vous devez disposer pour exercer sereinement les responsabilités liées à votre mission de direction ? De quels protocoles devez-vous vous entourer ? Responsabilité administrative, civile, pénale, disciplinaire, l'articulation des responsabilités au sein d'un établissement est complexe. L'encadrement doit cependant être en mesure de connaître les différents textes qui encadrent ses missions et leurs incidences sur le fonctionnement de la structure.

Personnes concernées

Cette formation s'adresse :

- Aux dirigeant(e)s et leur(e)s adjoint(e)s d'établissement petite enfance

Prérequis

Les stagiaires auront lu les différents documents adressés par le formateur avant le début de la formation.

Lecture de l'article paru dans le Furet : la question de la responsabilité de la direction (Revue Furet fourni avec la formation)

Objectifs

Connaître l'ensemble des règles relatives aux responsabilités

Repérer, identifier les domaines facteurs de responsabilités : la surveillance, les sorties et activités, le domaine sanitaire (le décret du 11 Mai 2020, la distribution des médicaments)

Mettre en place des outils pour encadrer ces responsabilités : base documentaire, protocole

Contenus

Introduction à L'étude des responsabilités

La recherche du droit applicable :

Définition du droit civil

Définition du droit pénal

Définition du droit administratif

Aperçu des juridictions

Les juridictions judiciaires

Les juridictions administratives

I/ Analyse de la responsabilité administrative

A La responsabilité pour faute d'un agent ou pour mauvais fonctionnement du service

1 La distinction entre faute personnelle et faute de service

2 Les trois types de fautes personnelles

3 Le cumul de fautes et le cumul de responsabilités

B La responsabilité sans faute ou responsabilité pour risque

C Les actions récursoires entre les agents publics, les établissements et l'Etat

1 L'action récursoire de la personne publique contre l'agent fautif .

2 L'action en garantie de l'agent à l'égard de la personne publique

II /Analyse de la responsabilité pénale

A Principes généraux de la responsabilité pénale

1 L'infraction.

L'élément légal de l'infraction

L'élément matériel de l'infraction

L'élément moral de l'infraction

2 Les acteurs de la responsabilité pénale

La police (officier de police judiciaire)

Les magistrats du Parquet (Procureur de la république, Substitut)

Le juge d'instruction

B La responsabilité pénale et les spécificités des structures petite enfance

1 La mise en danger d'autrui (Obligation de sécurité)

2 Le secret professionnel : de la violation au partage de l'information

- 3 La non-dénonciation de sévices et privations et la non-assistance à personne en danger au regard notamment de la protection de l'enfance
- 4 Les délits non-intentionnels (Activités et sorties)

III / Les spécificités des responsabilités dans les structures petite enfance

A Les obligations liées à la fonction de surveillance et d'encadrement des enfants : la détermination d'une faute de surveillance

B Les obligations liées à la fonction d'éducation, de relation et de protection : qualification du personnel, respect de l'enfant, autorité parentale

C Les obligations liées à la bonne marche de l'établissement : présence de personnel garantie, les parents présents dans l'établissement

D Les obligations liées à la fonction de soins : la distribution des médicaments

Dossier pédagogique

- 1 revue du Furet dématérialisé sur le thème les responsabilités juridiques des dirigeant(e)s, des structures petite enfance
- 1 dossier pédagogique sur la protection de l'enfance
- Des exercices à faire relatifs à l'information préoccupante, à l'autorité parentale
- QCM final sur les responsabilités

Méthodes et démarche pédagogique

- Utilisation de supports
- Restitution en groupe pour favoriser les échanges d'expériences

Evaluation finale

- Une évaluation élaborée par l'association le Furet portant sur les compétences (objectifs) à acquérir.

Qualités du formateur

juriste, spécialisé dans le secteur social, médico-social et petite enfance. Responsable des unités juridiques à l'IESTS de Nice. Co-responsable du diplôme universitaire protection de l'enfance



Dates

Le 10, 15, 16 & 17 juillet 2020

Temps de formation

18 h de formation

- 10h de formation en face à face pédagogique soit : 4 séances de 2h30 de formation en face à face pédagogique
- 8 h de travail individuel de formation avec accompagnement pédagogique de travail en sous-groupe avec l'évaluation finale.

Lieu Classe virtuelle / Lien communiqué avant la formation

Tarif

500 € TTC par participant

(Association non assujettie à la TVA)

Le coût recouvre : Les 4 modules en face à face pédagogique, l'accompagnement pédagogique durant le travail individuel de formation, le livre de formation et le dossier pédagogique.